



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
4 novembre 2015
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dixième session
Points 35 et 40 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-dixième année

**Conflits prolongés dans la région
du Groupe GUAM et leurs incidences
sur la paix et la sécurité internationales
et sur le développement**

**La situation dans les territoires occupés
de l'Azerbaïdjan**

Lettre datée du 3 novembre 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un communiqué de presse du Ministère des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan, daté du 31 octobre 2015, au sujet des provocations récentes des forces armées de la République d'Arménie (voir annexe).

Le 27 octobre 2015, au cours de l'exercice de surveillance effectué près du district de Tartar de la République d'Azerbaïdjan en application du mandat du Représentant spécial du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), des coups de feu répétés ont été tirés depuis les territoires occupés contrôlés par les forces armées arméniennes en direction des positions des forces armées de la République d'Azerbaïdjan. Cet incident a contraint l'équipe de surveillance de l'OSCE à demander la protection des forces armées azerbaïdjanaises.

Ces provocations sont un nouvel exemple flagrant de la violation manifeste du cessez-le-feu par l'Arménie et de sa politique délibérée d'aggraver la situation sur le terrain. La République d'Arménie, agresseur et État occupant, est la seule responsable de la détérioration de la situation et de ses conséquences.



Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 35 et 40 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Yashar Aliyev

**Annexe à la lettre datée du 3 novembre 2015 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Communiqué de presse du Ministère des affaires
étrangères de la République d'Azerbaïdjan**

Le 31 octobre 2015

Le 27 octobre 2015, conformément à un accord préalable, les coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sont passés des territoires occupés de l'Azerbaïdjan aux territoires contrôlés par l'armée azerbaïdjanaise en traversant la ligne des contacts entre les forces armées arménienne et azerbaïdjanaise. Au même moment, le Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE et ses agents de terrain effectuaient un exercice de surveillance du cessez-le-feu sur la route entre Tartar et Aghdara (district de Tartar en Azerbaïdjan). Malgré l'accord préalable concernant les mesures visant à garantir la sécurité du personnel de l'OSCE, des coups de feu répétés ont été tirés depuis les territoires occupés contrôlés par les forces armées arméniennes en direction des positions des forces armées de la République d'Azerbaïdjan. Cet incident a contraint l'équipe de surveillance de l'OSCE à demander la protection des forces armées azerbaïdjanaises.

D'après les représentants du Ministère de la défense de la République d'Azerbaïdjan, qui étaient sur le terrain au moment des faits, l'équipe de l'OSCE a immédiatement contacté le camp adverse pour que cessent les tirs et pour obtenir à nouveau l'assurance qu'aucun coup de feu ne serait tiré. Il est regrettable que, bien que la provenance et la direction des coups de feu soient évidentes, les coprésidents n'aient pas trouvé la place, dans leur déclaration du 29 octobre 2015, pour évoquer comme il convient l'incident et nommer le coupable. Cela n'enlève cependant pas à l'Arménie sa responsabilité dans ces actes et dans de nombreuses autres provocations.

La République d'Azerbaïdjan partage l'analyse des coprésidents en ce que ces faits constituent une tentative délibérée de saper les efforts déployés en vue d'un règlement de la situation. L'Azerbaïdjan attire fréquemment l'attention de la communauté internationale sur le fait que, ces dernières années, et en particulier depuis janvier 2015, les violations du cessez-le-feu et les provocations armées de l'Arménie sont plus fréquentes et violentes et qu'elles entraînent notamment blessures et décès de civils azerbaïdjanais, en particulier de femmes et d'enfants. Avant le nouveau cycle de pourparlers tenu à New York en septembre 2015, les forces armées arméniennes avaient fortement intensifié les violations du cessez-le-feu, en utilisant des mortiers, ainsi que des mitrailleuses et une artillerie de gros calibre, en particulier en direction des civils azerbaïdjanais vivant dans les zones voisines de la ligne des contacts.

Il convient de rappeler que, juste après un nouveau cycle de pourparlers entre les Présidents azerbaïdjanais et arménien à Paris, le 27 octobre 2014, organisé par le Président de la République française, François Hollande, le 6 novembre 2014, les forces armées arméniennes avaient mené des manœuvres militaires de grande ampleur dans les territoires occupés d'Azerbaïdjan. Le 12 novembre 2014, deux

hélicoptères d'attaque « Mi-24 » de l'armée de l'air de la République d'Arménie, également déployés dans le cadre de ces manœuvres, se sont approchés à proximité immédiate des positions des forces armées azerbaïdjanaises dans le district occupé d'Aghdam (Azerbaïdjan), et ont effectué des manœuvres d'attaque. En réponse, l'un des hélicoptères a été abattu.

Les provocations systématiques et délibérées de l'Arménie visent de toute évidence à créer une situation explosive sur le terrain, à saper les efforts déployés pour parvenir à un règlement politique du conflit et à pérenniser le statut quo de l'occupation.

La République d'Azerbaïdjan exige à nouveau que l'Arménie cesse ses provocations, participe de manière constructive au processus de règlement du conflit, s'acquitte de ses obligations internationales et retire ses forces armées des territoires de l'Azerbaïdjan.
